



Sécurité, les actions ciblées des métiers

Les fédérations professionnelles ou Clusters, membres de la Confédération, interviennent dans les matières relatives à la sécurité, sous l'angle plus particulier de la prévention des risques propres aux métiers qu'ils représentent.

L'action du Cluster des Entreprises complémentaires est à cet égard très intéressante : elle est, d'une part, une action de référence pour les initiatives que l'organisation professionnelle prend dans le domaine de la sécurité et, d'autre part, elle met en exergue l'intérêt de regrouper les différentes composantes de l'organisation pour augmenter l'efficacité des actions.



Membre du Cluster, la **Fédération des Entreprises de Montage d'Echafaudages de Belgique (FEMEB)** a été le moteur de la campagne. Travailler en hauteur en toute sécurité, menée par le secteur. Cette campagne, ciblée sur les échafaudages, concernait aussi divers équipements pour le travail en hauteur, tels que des élévateurs et des nacelles à ciseaux. Au-delà de sa portée positive, la campagne a donné lieu à diverses opportunités : elle a tout d'abord permis de ramener à l'avant-plan l'existence du code de bonnes pratiques pour le montage et l'utilisation des échafaudages, dont la FEMEB avait été l'instigatrice. Elle a aussi été l'occasion de rappeler le rôle clé de la FEMEB dans la mise en place d'un système de certification personnelle pour les monteurs d'échafaudages.

L'isPU (projeteurs PUR), autre organisation membre du Cluster des Entreprises complémentaires, a élaboré un plan de sécurité à l'attention de ses entreprises affiliées, qui ont pour activité de projeter des produits PUR. Ces entreprises doivent gérer des risques spécifiques sur les chantiers, notamment parce qu'ils travaillent avec des produits chimiques. Le plan de sécurité est un outil à utiliser avant le début de chaque chantier.





L'Association belge des entrepreneurs de fondation (ABEF), a pour sa part pris l'initiative d'élaborer un outil de prévention, qui est à la fois un Plan de sécurité et un code de bonnes pratiques, pour l'excavation de tranchées. Ce travail se fait en concertation avec Constructiv et l'Association des entrepreneurs belges de grands travaux (ADEB).

Les intérêts des entreprises qui posent des sols à base de résine sont, au sein du Cluster, défendus par la **Belgian Resin Flooring Association (BRFA)**. Cette organisation peaufine pour l'heure le contenu d'une charte pour ses membres, ou la sécurité fera l'objet d'une attention toute particulière.



Enfin, le Cluster s'est aussi investi dans le **secteur de la pierre naturelle**. La survenance d'un accident dans une entreprise de taille de pierres a conduit à l'organisation d'une vaste concertation entre des représentants du cluster, du service d'études de la Confédération, de l'Inspection et de Constructiv. Cette concertation a elle-même mené à diverses actions de la part de Constructiv, dont, on l'a vu au point précédent, l'établissement d'un modèle d'inventaire des risques pour le secteur de la pierre naturelle.